



TRANSMIS LE 28/05/2024
REÇU LE 28/05/2024
AFFICHÉ LE 28/05/2024
NOTIFIÉ LE 29/05/2024
PUBLIÉ LE 29/05/2024
"EXÉCUTOIRE"

2024/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024 DÉLIBÉRATION N°19

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - ACCORD-CADRE 24RH28 - MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE POUR LES AGENTS DES SERVICES DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE ET LE C.C.A.S.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 23 du mois de mai à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est réuni en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Françoise LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIOU, Océane USTASE.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Dominique ASARO à Patrick BOULLÉ
Nadine SENSE à Françoise GONZALEZ
Florence DECOURTY à Étienne LE BÉCHEC
Thierry BILLARAND à Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.
Sophie FERREIRA à Claire LE BERRE
Stéphane VERNEREY à Henri FERNANDEZ
Jacques DUCROCQ à Marie-Christine CAVECCHI.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Vincent MULOT à Françoise LASCOT.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction de la Commande publique

Caractère Exécutoire

29 mai 2024

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Monsieur Alain Verbrugge



2024/...

Question n°19 du CM du 23/05/2024 P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024 DÉLIBÉRATION N°19

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - ACCORD-CADRE 24RH28 – MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE POUR LES AGENTS DES SERVICES DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE ET LE C.C.A.S.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1414-3,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville quant à la mise en place d'un service de médecine professionnelle et préventive et de ceux du CCAS de Franconville-la-Garenne à destination des agents,

CONSIDÉRANT que dans un souci de coordination et du suivi médical de leurs agents, la Ville de Franconville-la-Garenne et le Centre communal d'action sociale de Franconville-la-Garenne souhaitent mutualiser la passation de ce marché,

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique permettent la mutualisation des moyens dans le cadre d'un groupement de commandes,

APRÈS l'avis de la Commission "Ressources et développement " en date du 6 mai 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :

Article 1 : APPROUVE la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Franconville-la-Garenne et le Centre communal d'action sociale de Franconville-la-Garenne pour la conclusion d'un marché relatif à la mise en place d'un service de médecine professionnelle et préventive.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes entre la Ville de Franconville-la-Garenne et le Centre communal d'action sociale de Franconville-la-Garenne.

Article 3 : DIT que la commission d'appel d'offres chargée de désigner, le cas échéant, l'attributaire du marché sera celle du coordonnateur du groupement de commandes.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME

Xavier MELKI

**Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France**



Acte à classer

DL23052024Q19

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-05-28T11-24-27.01 (MI253198519)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240523-DL23052024Q19-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - ACCORD-CADRE 24RH28 - MEDICINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE POUR LES AGENTS DES SERVICES DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - AUTORISÉE
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE ET LE C.C.A.S.

Date de décision : 23/05/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 19 - CP - 24RH28 Ville CCAS - Médecine pro v2.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/24 à 11:24

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 28/05/24 à 11:24

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 28/05/24 à 11:31